



Bulletin d'informations

Année 2011, Numéro 15

Juillet 2011

Edito

Schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit la mise en place d'un schéma départemental de coopération intercommunale au plus tard le 31 décembre 2011. L'objet de la loi est de couvrir l'ensemble du territoire par des EPCI à fiscalité propre de plus de 5.000 habitants, en intégrant les communes isolées, en supprimant les enclaves et les discontinuité territoriales et en rationalisant les périmètres. Il en sera de même pour les syndicats mixtes et groupements associatifs dont le nombre sera réduits drastiquement.

Lancée par la Préfète, à l'occasion de deux réunions à Albi et à Castres, la concertation s'est organisée dans l'ensemble des collectivités territoriales de façon à favoriser les regroupements en fonction des convergences d'intérêts et des affinités naturelles.

Dans notre Communauté de communes le débat avait été lancé par la demande de St Germain des Prés de rejoindre la Communauté De communes de Sor et Agout dès 2011. Reportée à 2012 pour l'intégrer dans le nouveau schéma, cette démarche avait révélé les fragilités de notre collectivité et la nécessité d'un rapprochement avec une ou plusieurs communautés de communes voisines (Pays d'Agout, Lautrécois, SESCOAL).

Trois rencontres ont été organisées à cet effet au cours du premier trimestre, tandis que la réflexion se poursuivait au sein de notre Communauté de communes et dans chacune des Communes avec l'objectif de rester uni dans le but de favoriser une fusion plus avantageuse qu'une intégration en ordre dispersé. Ce résultat n'a pu être atteint, nos 13 Communes s'étant divisées sur les trois scénarii proposés.

Le projet de schéma présenté par la Préfète le 29 avril dernier s'inspire de nos réflexions et ventile nos treize communes entre la Communauté de communes Sor et Agout (10) et celle du Lautrécois et Pays d'Agout (3+1), forçant ainsi le destin d'Algans, Bertre, Roquevidal, Cambon les Lavour et Maurens-Scopont dont les souhaits ne sont pas satisfaits.

Les Communes et la Communauté de communes doivent faire connaître leur avis sur le projet avant le 31 juillet, elles n'ont pas la possibilité de le modifier. Il sera ensuite transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui dispose d'un délai de 4 mois pour se prononcer et peut l'amender à la majorité des deux tiers.

Le schéma sera définitivement arrêté par la Préfète le 31 décembre au plus tard. Il pourrait être mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2012. HC

La vie de la Communauté

Depuis juillet 2010

Les réunions des commissions:

Commission Aménagement de l'Espace, Assainissement, Habitat : 12 octobre 2010, 27 avril 2011, 3 mai 2011 et 5 mai 2011.
Commission Développement économique : 22 février 2010.
Commission Voirie : 26 octobre 2010, 1er février 2011 et 30 juin 2011.
Commission Tourisme, Communication et logement : 31 mai 2011.
Commission Action sociale : 20 juillet 2010 et 15 mars 2011.

Les réunions du Bureau :

27 juillet 2010, 23 septembre 2010, 14 octobre 2010, 25 novembre 2010, 14 décembre 2010, 15 février 2011, 12 avril 2011 et 16 juin 2011.

Les réunions du Conseil de communauté :

29 juillet 2010, 21 octobre 2010, 13 décembre 2010, 19 avril 2011.

Les décisions :

Création d'un poste de Rédacteur,
Validation du calcul du transfert des charges de la commune de Mouzens,
Coordination du Contrat enfance-Jeunesse,
Signature d'une convention intermédiaire avec le Centre Social l'Autan,
Demande de subvention FDT-FAVIL pour les travaux de voirie,
Dénonciation de la convention ATESAT signée en 2009,
Création d'un poste de Contrôleur territorial,
Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse,
Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité,
Conventions de partenariat petite enfance avec les Communautés de communes Pays d'Agoût et Sor et Agoût,
Mise en place d'un système d'information géographique,
Mise en place de la taxe de séjour additionnelle du Département,
Adoption du règlement modifié du SPANC,
Marché pour l'entretien des accotements des voies intercommunales,
Approbation du cahier des charges du lotissement de la Zone d'Activités « Pièce Grande » à Puylaurens,
Travaux de réfection du pont au lieu dit « En Guibaud » à Puylaurens,
Vote des comptes administratifs 2010 et des budgets 2011,
Demande d'adhésion de la commune de Maurens-Scopont,
Demande de subvention pour les dégâts d'orages .

Notre territoire

Travaux de voirie exécutés en 2010

Aguts : VC 3, VC 8
Algans-Lastens : VC 6
Cambon les Lavour : VC 5, carrefour RD 43 et RD 48
Cuq-Toulza : VC 1, VC 5, VC 8, VC 12 et VC 14
Mouzens : VC 1 et VC 4
Péchaudier : VC 4 et VC 10,
Puylaurens : VC 2, VC 5, VC 8, VC 12, VC 15 et VC 27
Roquevidal : VC 6
St Germain des Prés : VC 1, VC 7 et VC 8
St Sernin les Lavour : VC 5
Investissement de 277 727 €

Travaux de voirie programmés en 2011

Aguts : VC 7
Algans-Lastens : VC 3
Appelle : VC 1 et VC 2
Bertre : VC 1
Cambon les Lavour : VC 2 et VC 6
Cuq-Toulza : VC 1, VC 5 et VC 35
Lacroisille : VC1 et VC 4
Mouzens : VC 1
Péchaudier : VC 5
Puylaurens : VC 2, VC 7, VC 8, VC 11, VC 26 et VC 27,
Roquevidal : VC 3
St Germain des Prés : VC 3, VC 4 et VC 7
St Sernin les Lavour : VC 2
Investissement prévu : 280 000 €

Brèves

☞ **Zone d'activités Pièce Grande :**

3 lots réservés et 2 projets d'installation supplémentaires bientôt finalisés.

Les activités sont variées : artisanat, services et négoce.

La ZA offre la possibilité à des entreprises existantes de rester sur notre Territoire et de s'y développer.

☞ **ALSH :** les Centres loisirs gérés par le Centre Social et financés par la Communauté de communes et la CAF sont ouverts cet été du **4 au 29 juillet 2011**. Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école Publique de Puylaurens et à l'école du Rigoulet à Cuq-Toulza à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans.

Puis, du **22 août au 2 septembre 2011** à l'école publique de Puylaurens uniquement.

Contact : 05 63 73 32 50 ou 06 35 34 76 22

Camps été 2011 : "Art du cirque" et "Equitation" pour les 6/8 ans, "Mer" pour les 8/12 ans et "Canoë kayak" pour les 9/12 ans.

Réservation : 06 35 34 76 22

☞ **Actions jeunes MJC de Puylaurens :** Des animations sont proposées du **4 au 29 Juillet 2011**. Chacun y trouve son compte... De nombreuses activités inoubliables : stages de scrapbooking, court métrage, sorties aquatiques, divers ateliers,...

Contact : 05 63 70 24 22

Dés Septembre 2011 des actions intercommunales à l'attention des jeunes seront mises en place en partenariat. Un programme sera défini dans le cadre de la Commission action sociale de l'intercommunalité.

Contact : MARINHO Fanny : 05.63.70.24.22

☞ Fête des associations, 11 septembre 2011, salle des fêtes Cuq-Toulza

Acteurs du territoire

« **Le Comptoir à paroles** » lieu de vie culturelle :

Plus qu'un bar associatif, « le comptoir à paroles » a pour ambition de devenir un lieu d'expression culturelle et d'échange sur le Territoire.

Ouvert en novembre 2011 à l'initiative de Christel Roques et Mellie Bourdoncle et installé rue Porte Neuve à Puylaurens, le lieu propose de se retrouver autour d'un verre ou d'un en-cas issus de productions locales à l'occasion de la présentation d'animations culturelles variées : ateliers d'écriture, prestations d'artistes (conte, théâtre, poésie, ...). Mais on peut aussi y découvrir des livres édités « en dehors des sentiers battus » présents dans l'espace livre, pour une simple lecture sur place ou chez soi.

Les murs rénovés à la chaux dans les tons ocres grâce à de bonnes volontés, le mobilier à qui les maîtresses du lieu ont donné une seconde vie donnent envie de s'y attarder un moment et invite à la rencontre.

Mais comme pour durer et remplir sa mission il doit générer de l'activité et se structurer, le projet bénéficie d'un accompagnement par l'ADEFPAT, financé par la Région et le FSE (Europe). **Il doit donner aux porteuses du projet les compétences nécessaires pour développer l'activité du bar associatif en s'appuyant sur sa fonction de lieu de diffusion culturelle.**

Un Groupe d'Appui au Projet associant le formateur, Peter ULRICH (fact consultant), la commune de Puylaurens, la Communauté de communes, le Pays de Cocagne, l'Office de Tourisme, ... a été mis en place afin de donner toutes les chances à cette belle initiative locale d'atteindre ses objectifs.

Cet été au comptoir :

Vendredi 8 juillet à 20 h : Apéritif-lectures d'été sur la terrasse

Lundi 11 et mardi 12 juillet 10h-17h : Stage enfants « lecture-écriture »

Mercredi 20 juillet à 20h30 : Concert de Joey's Band (folk, blues grass)

Mardi 16 août à 20h30 : Nicolas Toniutti Trio en concert (musique du monde)

Vendredi 19 août 18h30-20h30 : Ballade-écriture sur les sentiers de Puylaurens

Contact : 06.89.09.21.29 – lecomptoiraparoles@mailoo.org

Communauté de communes du Pays de Cocagne
Mairie - 81700 Puylaurens
(au 1^{er} étage)

Contacts
05.63.70.31.74
cdecocagne@orange.fr



Zoom sur

L'autoroute CASTRES – TOULOUSE

Que l'on soit pour ou contre l'autoroute, elle aura, si elle voit le jour, de fortes conséquences sur notre cadre de vie, notre ruralité, nos déplacements, les activités économiques, les exploitations agricoles, le paysager et l'environnement de notre communauté de communes. Nos communes, bien conscientes de ces impacts, ont pris les devants et transmis au maître d'ouvrage un cahier d'exigences pour favoriser la meilleure insertion de cette infrastructure sur notre territoire.

Mais tous les effets ne peuvent pas encore être identifiés à ce jour, même à la lumière de la phase de concertation qui s'est terminée en mai dernier. En particulier, de nombreux points durs n'ont pas été réglés comme le montre le bilan de cette concertation et la décision fin mai du préfet de région :

- sur une grande partie de l'itinéraire de Verfeil à Puylaurens, c'est « l'absence de consensus » qui prédomine, chacun refusant de voir l'autoroute sur sa commune.

- ce n'est pas un fuseau qui a été retenu, mais un « fuseau élargi » qui encadre au plus près l'actuelle RN126 de Verfeil à Soual (sauf pour contourner Cuq-Toulza et le château de Maurens Scopont), les échangeurs n'ont pu être positionnés (Maurens Scopont, Soual, Castres) et il y a 2 échangeurs supplémentaires, à l'ouest de Soual et au droit de Castres, ce qui porte à 8 le nombre d'échangeurs sur 60 km,

- le principe du péage, ouvert ou fermé (forfaitaire ou selon les km parcourus), n'a pas été fixé.

- toutes les études techniques et d'impacts restent à faire.

En conclusion, les éléments attendus et décisifs pour nos communes sont repor-

tés à fin 2011, début 2012 : le choix final du fuseau, les estimations des coûts, le nombre et le positionnement des échangeurs, le principe du péage. L'autoroute a donc du mal à trouver son chemin. Elle pose des problèmes techniques, humains, et de coûts (passage en zone inondable, trafic local des poids lourds bloqués à Soual, traversée du hameau d'Esclazolles), qui la conduisent à se rapprocher de la RN126, voire l'emprunter. On nous présentait une autoroute en site propre (distincte de la RN126), mais tout la ramène à proximité ou à la place de la RN126. L'année 2012 sera certainement l'année qui nous éclairera sur la suite de ce projet.

Pour consulter le bilan de la concertation, la décision du préfet et les comptes rendus de réunions avec les élus :

<http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr>